

L'actuaire en chef du Canada publie les constatations du comité externe d'examen par des pairs pour le 21^e rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada

OTTAWA – Le 9 mai 2005 – Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a publié les constatations d'un comité externe d'examen par des pairs constitué pour examiner le 21^e rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC).

D'après les constatations, les travaux effectués par le BAC à l'égard du 21^e rapport actuariel sur le RPC ont été préparés de manière compétente et les hypothèses utilisées dans le rapport sont raisonnables, ce qui supporte les conclusions de l'actuaire en chef à l'effet que le RPC est financièrement stable.

Pour accroître l'indépendance du processus, un tiers de l'extérieur a été choisi pour contrôler l'ensemble de l'examen par des pairs. Le Government Actuary's Department (GAD) du Royaume-Uni, réputé pour son savoir-faire dans le domaine de la sécurité sociale, a sélectionné les membres du comité d'examen et fournira une opinion sur les travaux effectués par celui-ci.

L'actuaire en chef du Canada, Jean-Claude Ménard, a remercié les membres du comité d'examen et a mentionné que « Les résultats de l'examen par des pairs confirment que les processus que nous avons appliqués dans le 21^e rapport actuariel sur le RPC étaient à la fois efficaces et crédibles. L'indépendance, l'exactitude et la crédibilité sont des ingrédients essentiels à des travaux actuariels efficaces et je suis absolument ravi de constater que le rapport d'examen par des pairs les intègre. »

L'examen a aussi permis de formuler 12 recommandations portant sur divers aspects du 21^e rapport actuariel, notamment sur les données, la méthodologie, la communication des résultats et d'autres questions actuarielles. Dans ces recommandations, le comité demande à l'actuaire en chef de maintenir la tradition visant à sans cesse améliorer les méthodes actuarielles utilisées par son bureau et d'uniformiser davantage les analyses de sensibilité à l'égard des principales hypothèses.

« La plupart des recommandations du comité d'examen par des pairs sont raisonnables », a déclaré M. Ménard. « Comme nous l'avons fait dans le passé, nous étudierons les recommandations du comité et nous leur accorderons une attention particulière en vue de leur future mise en œuvre. »

Produit tous les trois ans, le rapport actuariel sur le RPC compte parmi les documents sur lesquels le ministre fédéral et les ministres provinciaux des Finances s'appuient pour examiner le RPC et formuler des recommandations à son sujet. Depuis janvier 1999, ce rapport actuariel est soumis à l'examen d'un comité externe formé de pairs.

Les rapports actuariels sur le RPC et les examens indépendants sont affichés à l'adresse : http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?DetailID=499

Mis sur pied au sein du Bureau du surintendant des institutions financières, le Bureau de l'actuaire en chef exerce ses activités à titre indépendant. Son mandat consiste notamment à fournir des services actuariels à l'égard des principaux régimes et programmes gouvernementaux, notamment le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse, le Programme canadien de prêts aux étudiants et les régimes de retraite et d'avantages sociaux de divers groupes dont les fonctionnaires fédéraux, les députés et le personnel de la GRC.